

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Ethias Bike & More

Wout van Aert

(05/04/2022 – 30/04/2022)

Article 1

Ethias S.A., RPM Liège TVA BE 0404.484.654, rue des Croisiers 24 à 4000 Liège (Belgique) organise un concours entièrement gratuit et sans obligation d'achat du 05/04/2022 au 30/04/2022 inclus.

Les prix attribués dans le cadre du présent concours ne sont cessibles qu'à toute personne de plus de 18 ans. Ils ne sont par contre, en aucun cas échangeables contre des espèces ou contre tout autre produit ou service. Si un gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son lot dans un délai d'un mois, il n'aurait droit à aucune compensation.

La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement, en ce compris d'éventuelles modifications ultérieures pouvant être rendues nécessaires, par exemple par cas de force majeure. Dans la mesure du possible, les participants seront avisés de tels changements.

Article 2

Ce concours s'adresse à toute personne de plus de 18 ans résidant en Belgique. Le personnel d'Ethias S.A. ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit ne peuvent participer au concours. Les gagnants ne répondant pas à ces conditions se verront refuser l'attribution du prix.

Article 3

Pour participer valablement à ce concours, le participant doit :

- Répondre aux 3 questions suivantes :
 1. Combien de garanties pouvez-vous combiner pour composer votre assurance Bike&More ?
 2. Combien de % de réduction recevez-vous si vous souscrivez un 2ème contrat Bike&more pour un second vélo?
 3. Combien de personnes auront participé à ce concours avant le 1 mai 2022 ?
- Donner ses données personnelles complètes (nom, prénom, sexe, date de naissance, adresse postale, numéro de téléphone et adresse e-mail).

Seule cette manière de procéder sera considérée comme valable pour la participation au concours et l'attribution des prix.

Toute inscription présentant une anomalie (e-mail non valide, internaute s'étant enregistré plus d'une fois, coordonnées incomplètes ou erronées, participant de moins de 18 ans, ...) ne sera pas prise en compte.

Une seule participation par personne est autorisée. Pour toute participation multiple, seule la première réponse du participant sera prise en compte. À tout moment, les participants doivent être en mesure de fournir une preuve de leur identité et de leur âge de telle sorte que l'organisateur puisse contrôler et sanctionner d'éventuels abus.

Article 4

Le prix à gagner est :

1er prix : Une expérience VIP unique de 2 jours pour 2 personnes (d'une valeur de 950 € par personne) lors de la 6e étape de Binche à Longwy chez Team Jumbo-Visma pendant le Tour de France, incluant :

JOUR 1 (6 juillet 2022)

- Visite de l'hôtel de l'équipe
- Explorer les paysages français à vélo
- Dîner inclus
- Nuitée incluse

JOUR 2 (7 juillet 2022)

- Visite du bus de l'équipe
- Visite du Village Départ
- Vivez la course à plusieurs endroits avec les véhicules de Team Jumbo-Visma.
- Fourniture de roues et de bouteilles d'eau pendant la course
- Déjeuner
- Regarder l'arrivée
- Souvenirs de cette belle course

Les gagnants sont attendus à Binche le 6 juillet.

Le lieu exact sera encore communiqué. Le retour à Binche est aussi inclus.

Du 2ème au 11ème prix : un maillot signé par Wout van Aert

Article 5

Le gagnant sera averti par e-mail avant le 15/05/2022. A partir de cette notification par e-mail, le gagnant aura jusqu'au 15/06/2022 inclus pour accepter le gain en envoyant une réponse par e-mail à l'adresse **jelle.vanheers@ethias.be**. A défaut de réponse dans les délais demandés ou en cas d'irrégularité constatée, Ethias se réserve le droit d'annuler le gain.

Aucune information complémentaire sur ce concours ou le prix ne sera donnée par les organisateurs.

Article 6

Ethias ne pourra être tenu pour responsable d'une défaillance des réseaux, pertes, retards ou manquements techniques occasionnés par Internet, par la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique.

Ethias S.A. se réserve le droit de cesser, d'interrompre, de modifier ou de prolonger le concours si les circonstances l'y obligent sans qu'une quelconque indemnité ne puisse être réclamée par les participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Ethias ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'une mauvaise introduction des données personnelles par le participant.

Les éventuels ex-æquo seront départagés sur base des dates et heures de participation, le gagnant sera alors le premier participant à avoir répondu correctement.

Article 7

Conformément aux dispositions du Règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (" RGDP ") et conformément à la Charte Vie Privée d'Ethias, les données des participants ne seront utilisées que dans le cadre de ce concours et non à d'autres fins commerciales.

Les participants peuvent accéder à leurs données personnelles et les corriger en envoyant une demande datée et signée, accompagnée d'une photocopie recto-verso de leur carte d'identité, à :
Ethias, Data Protection Officer, Rue des Croisiers 24 à 4000 Liège ou par e-mail à DPO@ethias.be .

Par le seul fait de participer au concours, le participant déclare formellement marquer son accord sur le règlement du concours.

Toute plainte relative au présent concours doit être envoyée par écrit et au plus tard dans les 7 jours ouvrables qui suivent la clôture du concours à l'adresse suivante : Ethias, service Marketing, rue des Croisiers 24 à 4000 Liège. Toute plainte émise hors délai et non-formulée par courrier postal ne pourra être retenue.

.....